

2015-11-121-DEEJ

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

nomenclature: 7.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2015

OBJET : ASSOCIATION TRAIT D'UNION – CONVENTION DE FONCTIONNEMENT

L'an deux mille quinze, le cinq novembre, à vingt heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. HERVELIN, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, Mme CORRIHONS, M. LAURENT, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
M. SALLABERRY	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 30



2015-11-121-DEEJ - ASSOCIATION TRAIT D'UNION - CONVENTION DE FONCTIONNEMENT

* transmission électronique via le tiers de télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2007, l'Association Trait d'Union a ouvert un lieu d'accueil et d'accompagnement parents / enfants de moins de 3 ans. Il répond à un besoin en termes d'accompagnement à la parentalité, de prévention et participe à l'insertion des familles dans le champ social.

Trois professionnelles salariées de l'association accueillent les parents et leurs enfants jusqu'à 3 ans dans la salle Dous Haous, mise à leur disposition par la commune le lundi et le jeudi de 9 h à midi.

En 2014, le point d'accueil de Tarnos a compté 829 présences de 82 familles et 105 enfants. 47 % des enfants accueillis avaient entre 2 et 3 ans.

Si la PMI et les professionnels de la petite enfance peuvent diriger des familles vers ce lieu d'accueil, c'est, pour la plupart, le bouche à oreille qui a induit ces familles à solliciter l'association.

En étroite cohérence avec les orientations de la politique petite enfance développée par la commune, et plus précisément son Projet Éducatif Territorial dans lequel l'accompagnement des familles constitue un axe fort, la commune verse une subvention annuelle d'équilibre de 37 100 €.

Ce partenariat entre la commune et l'association Trait d'Union est formalisé par une convention signée tous les deux ans, la dernière convention étant arrivée à son terme en décembre 2013. Il convient d'en signer une nouvelle couvrant l'année 2015.

Une nouvelle convention sera proposée pour 2016 lors d'un prochain Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121-29

Vu le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE, la convention à intervenir avec l'Association Trait d'Union représentée par son Président, Monsieur Bernard Contraires, définissant l'attribution de la participation annuelle de la commune à hauteur de 37 100 €, révisable par avenant sur la base du budget prévisionnel de l'association et des orientations de la ville en partenariat avec l'association,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.



DIT que les montants nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget 2015.

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 6 novembre 2015

Le Maire

